

CONVOCATION

Toucy le 2 novembre 2020

Mesdames, Messieurs les Délégués Communautaires,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu :

Lundi 9 novembre 2020 à 19h
Salle des fêtes – 89220 BLÉNEAU

Le Conseil scientifique encourage les conseillers communautaires se considérant comme des personnes à risque en raison de leur âge ou de leur état de santé à donner procuration à un autre élu lorsqu'ils le jugent utile à leur protection.

Nous vous demandons de bien vouloir vous munir d'un masque et de votre propre stylo (bleu ou noir)

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020
- 2) Décisions du président dans le cadre de sa délégation de fonctions
- 3) Vote des tarifs de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2021 pour les particuliers et les professionnels
- 4) Présentation et validation de l'avant-projet détaillé du centre aquatique de Toucy
- 5) Projet de siège communautaire
- 6) Economie :
 - Signature d'un contrat de location-vente portant sur un ensemble immobilier à Toucy avec l'association La Californie
 - Annulation d'une promesse de vente de deux terrains à Toucy
- 7) Finances : Décisions modificatives au budget principal et aux budgets annexes
- 8) Petite-Enfance :
 - Avenant à la convention d'engagement pour le fonctionnement des associations gestionnaires des Etablissements d'Accueil de la Petite Enfance
- 9) Enfance Jeunesse :
 - Avenant à la convention d'engagement pour le fonctionnement des associations gestionnaires des Accueils Collectifs de Mineurs
 - Projet d'investissement travaux de lutte contre les fortes chaleurs
- 10) Environnement :
 - Demande de financements auprès de la Région et de l'ADEME pour le poste de chargé de mission énergies renouvelables sur une période de 3 ans (2021 – 2022 – 2023)



CONVOCAATION

11) Culture :

- Signature des conventions avec les prestataires intervenants dans le cadre du CLEA
- Attribution d'une subvention au titre de l'action culturelle
- EMDTPF : Convention de mise à disposition d'un professeur pour assurer la direction de l'harmonie de Saint-Amand-en-Puisaye pour l'année 2019 et 2020
- EMDTPF : Convention cadre des modalités de fonctionnement et financement de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre pour l'Atelier Spectacle de l'Ecole de musique
- EMDTPF : Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique

12) Santé :

- Maison de Santé amandinoise : Aide au transport des patients
- Demande de financement auprès de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté pour le poste de Chargé de mission Santé
- Cabinet éphémère de Charny - Avenant à la convention d'attribution de subvention

13) Gestion des déchets :

- Lancement d'une consultation relative à l'exploitation des déchetteries communautaires
- Convention d'assistance administrative, technique et financière pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries

14) Urbanisme : Constitution d'un groupe de travail / comité de suivi du service commun ADS (Application du Droit des Sols)

15) Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président

16) Désignation des représentants aux organismes extérieurs

17) Création de la commission « sites patrimoniaux remarquables » et désignation des membres

18) Désignation des membres dans les commissions

19) Ressources humaines

- Créations/ouvertures de postes
- Recrutements de personnels en accroissement temporaire d'activités
- Reconduction de l'indemnité de mobilité sur 2021

20) Point sur les dossiers en cours

21) Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Délégués Communautaires, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jean-Philippe Saulnier-Arrighi

Note de synthèse en pièce jointe

Destinataires : Convocation envoyée à tous les délégués titulaires et suppléants et pour information aux conseillers municipaux.

Pour les communes ne disposant que d'un siège, conformément à l'article L5211-6 du CGCT, le suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions du Conseil Communautaire en cas d'absence du délégué titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président.

